



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service d'Appui Transversal et Transition énergétique



L'assainissement collectif

chiffres et données 2022 dans l'Indre





“l'obligation de réaliser un diagnostic périodique du système d'assainissement”

Les données en possession de la DDT sur les services publics d'assainissement collectif du département, et notamment celles issues du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ont permis de produire la présente plaquette sur ces services en 2022.

Parmi les différents enjeux pour l'assainissement collectif du territoire identifiés par les services de la DDT, on peut citer en particulier :

- l'obligation de réaliser un diagnostic périodique du système d'assainissement avant le 31/12/2025 pour les stations d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants ;
- la contribution à la préservation de la ressource en eau en lien avec le plan eau du gouvernement de mars 2023, qui prévoit la possibilité de mettre en place des systèmes innovants avec de nouvelles dispositions concernant la récupération des eaux pluviales et la réutilisation des eaux usées traitées ;
- le transfert de la compétence assainissement des eaux usées aux communautés de communes, au plus tard le 1er janvier 2026. Un travail très important de préparation est à engager sans tarder. La nouvelle organisation à mettre en place devra répondre au plus près aux besoins du territoire.

Les services de l'État (DDT, ARS et préfecture), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de l'Indre sont totalement mobilisés pour accompagner dans leurs évolutions les collectivités en charge de l'assainissement dans le département.

Rik VANDERERVEN,
Directeur Départemental des Territoires de l'Indre

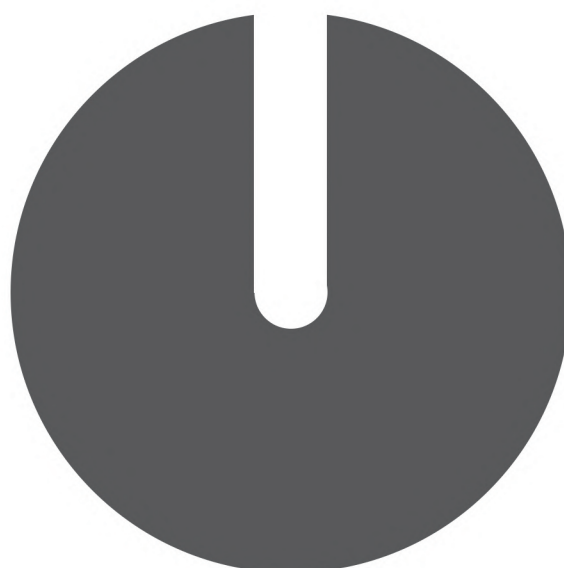
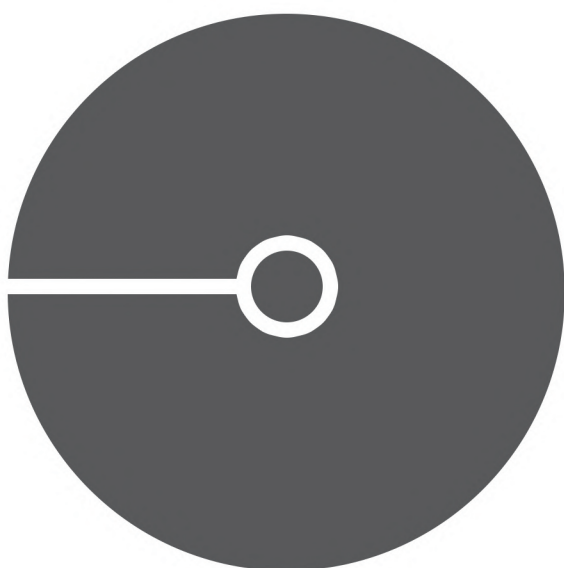
AVANT PROPOS

La présente plaquette est destinée à donner un aperçu des services publics d'assainissement collectif du département de l'Indre en 2022.

Les données utilisées pour réaliser ce document proviennent essentiellement des saisies des collectivités sur le site internet du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement), des rapports annuels sur le prix et la qualité des services et, dans le cas de services exploités en affermage, des rapports annuels des délégataires.

Le syndicat intercommunal d'assainissement des deux Tournon, qui dessert la commune de Tournon-Saint-Martin située dans le département de l'Indre et la commune de Tournon-Saint-Pierre située dans le département de l'Indre et Loire, a été pris en compte dans son intégralité.

Il est précisé que les données présentées, ainsi que diverses autres informations, sont consultables à l'échelle de chaque service sur le site internet du SISPEA (<http://www.services.eaufrance.fr>).

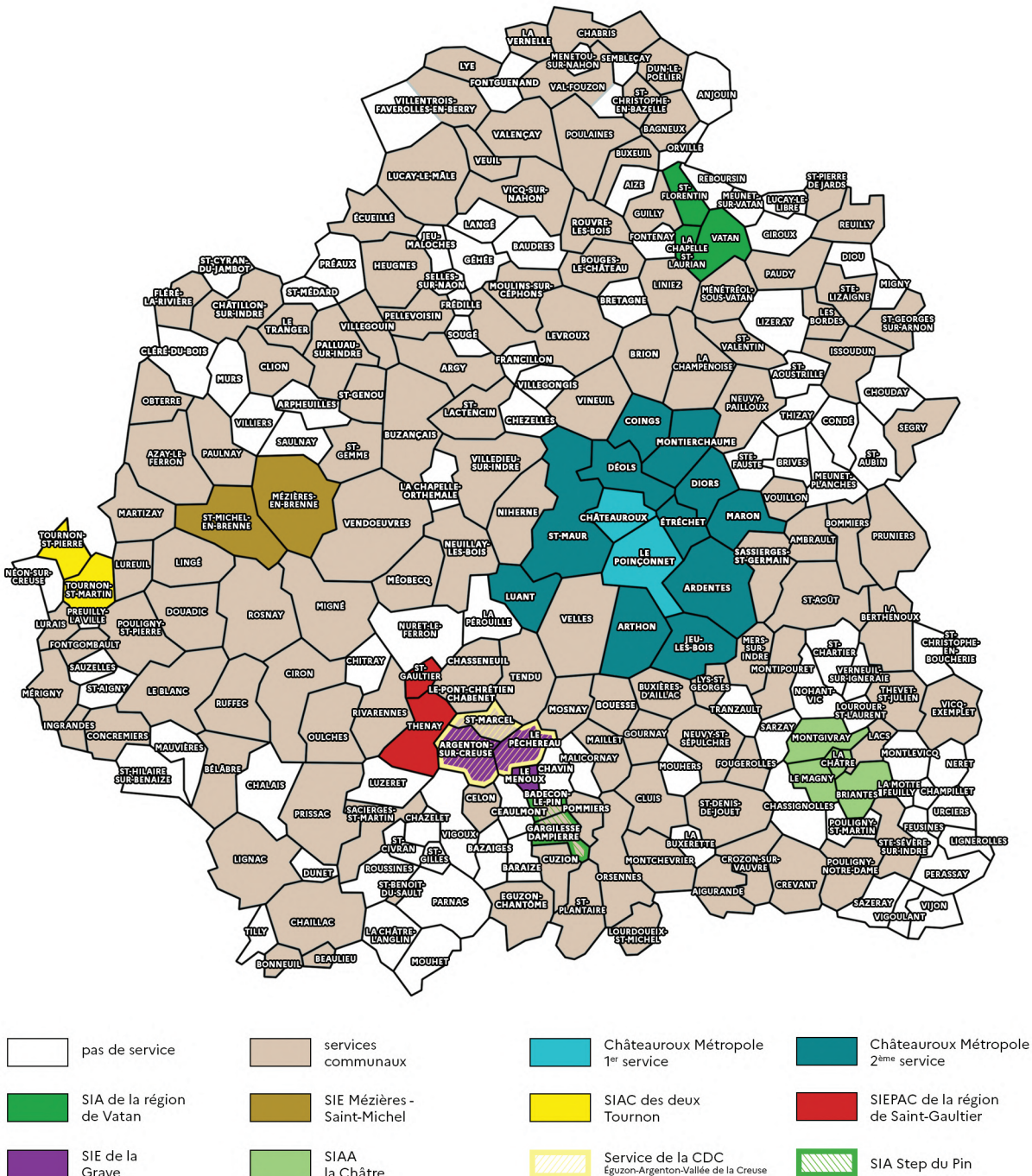


L'ORGANISATION

Les services d'assainissement collectif

On entend par service toute entité associant une collectivité et un mode de gestion (contrat de délégation de service public ou régie). Quand le territoire d'une collectivité est scindé en plusieurs contrats de DSP, chacun d'eux constitue un service. Ainsi, la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole dispose de deux services.

Les services d'assainissement de la communauté de communes d'Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse et du syndicat intercommunal pour la gestion de la station d'épuration du Pin présentent la particularité de ne pas avoir d'abonnés, ces structures se chargeant uniquement de traitement des eaux usées sans assurer eux même de facturation aux usagers : la facturation est assurée par les services en charge de la collecte des eaux usées qui rejoignent les stations de traitement.



On compte 133 services d'assainissement collectif dans le département en 2022, soit un service de plus qu'en 2021 : la commune de Ruffec a créé son service d'assainissement collectif en 2022.

A l'approche de l'échéance de 2026 pour le transfert de la compétence assainissement des eaux usées aux communautés de communes, **il convient sans tarder d'engager des démarches afin de définir une nouvelle organisation sur le territoire.**



133 services dont 123 services communaux, 7 syndicats (avec le syndicat pour la gestion de la station d'épuration du Pin), la communauté de communes d'Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse et la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole qui représente 2 services



80 191 abonnés avec une forte hétérogénéité (le plus petit service possède 25 abonnés et le plus important 17 578 abonnés)

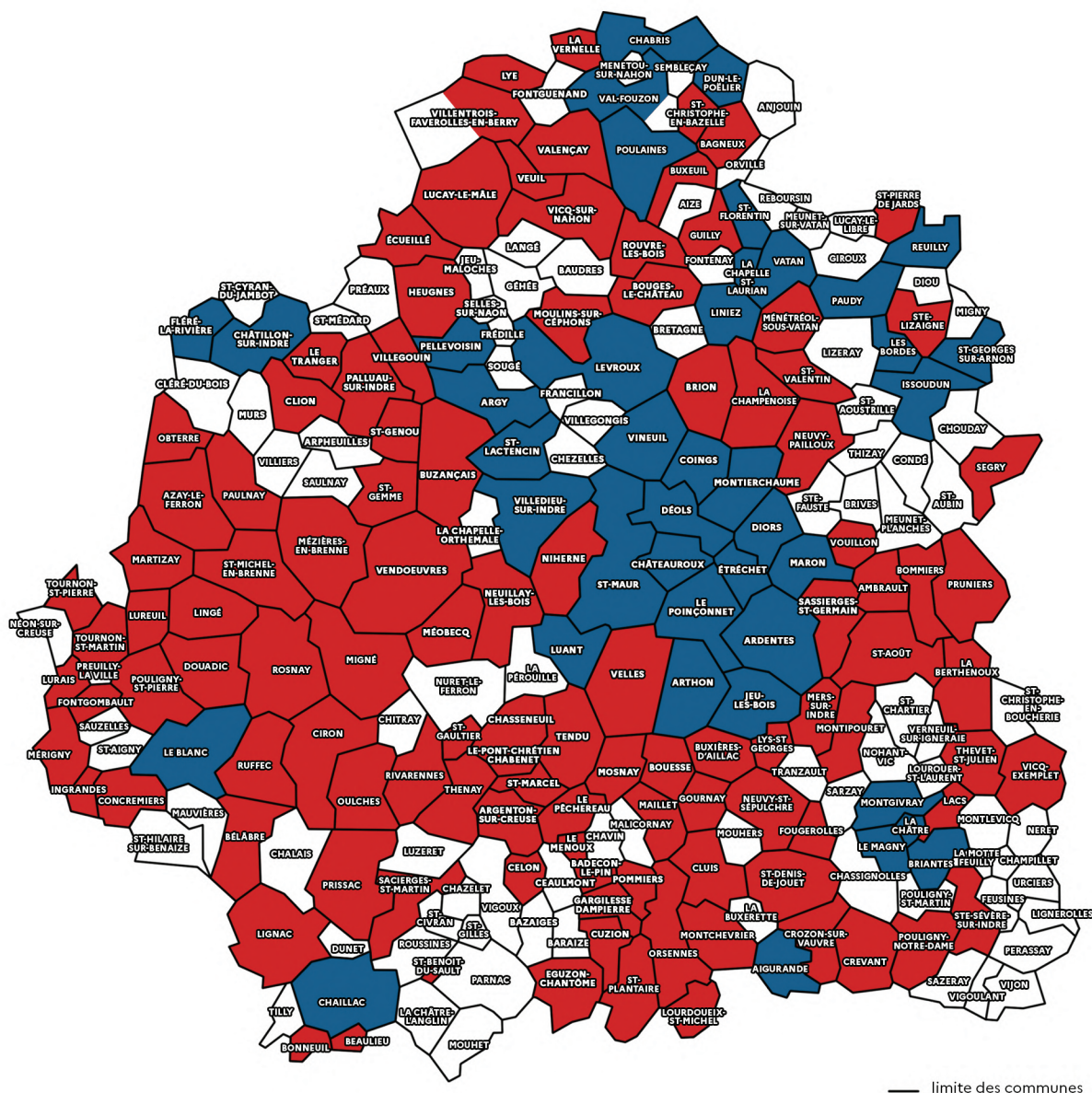
LES MODES DE GESTION

La régie : la collectivité assure l'exploitation du service avec ses moyens propres, même s'il arrive dans certains cas que des tâches soient confiées à un prestataire.

La délégation de service public : la collectivité confie la totalité de l'exploitation du service à un prestataire, appelé délégataire, dans le cadre d'un contrat. La rémunération du délégataire est liée aux bénéfices de l'exploitation du service. Le délégataire supporte les frais d'exploitation et se rémunère sur le prix de l'eau qu'il facture aux usagers.

● **27** services exploités en délégation de service public (DSP)

● **106** services exploités en régie



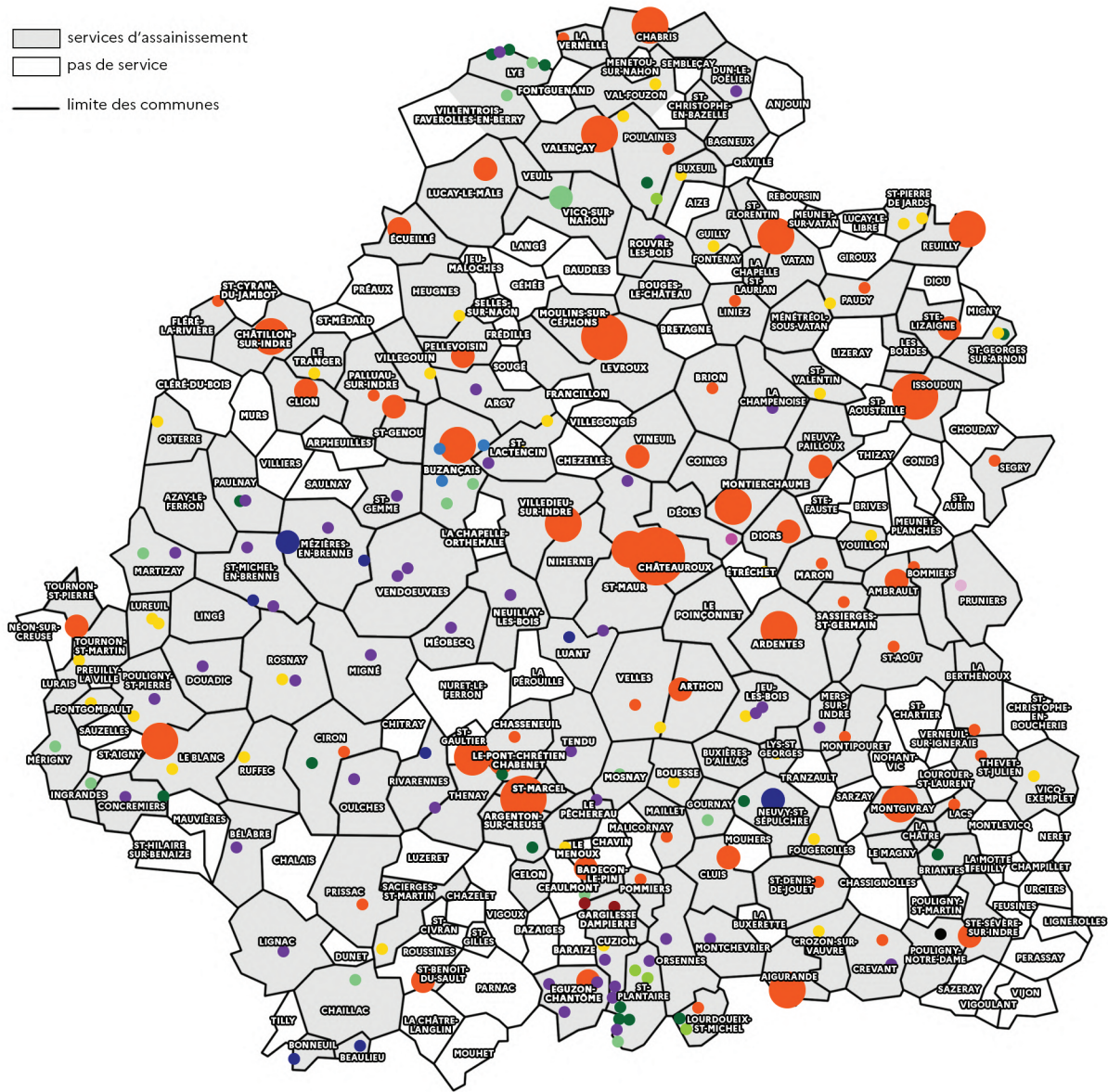
Si les services exploités en régie sont beaucoup plus nombreux que ceux en DSP, ces derniers représentent globalement un nombre d'abonnés nettement plus important (63 % contre 37 %). Ceci s'explique notamment par le mode d'exploitation en DSP pour la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole ainsi que les communes d'Issoudun et du Blanc.

LES OUVRAGES

Taille en équivalent habitant (EQH)



- services d'assainissement
- pas de service
- limite des communes



Les différents types de stations d'assainissement du département :

- | | | | |
|---------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| boues activées (63) | filtres à sable (17) | filtres à fibre de coco (4) | lit bactérien (1) |
| roseaux (38) | lacunage naturel (44) | fosse toutes eaux (3) | ba + roseaux (1) |
| lacunage aéré (8) | disques biologiques (14) | décanteur-digesteur (2) | filtre sable + roseaux (1) |



196
stations de traitement



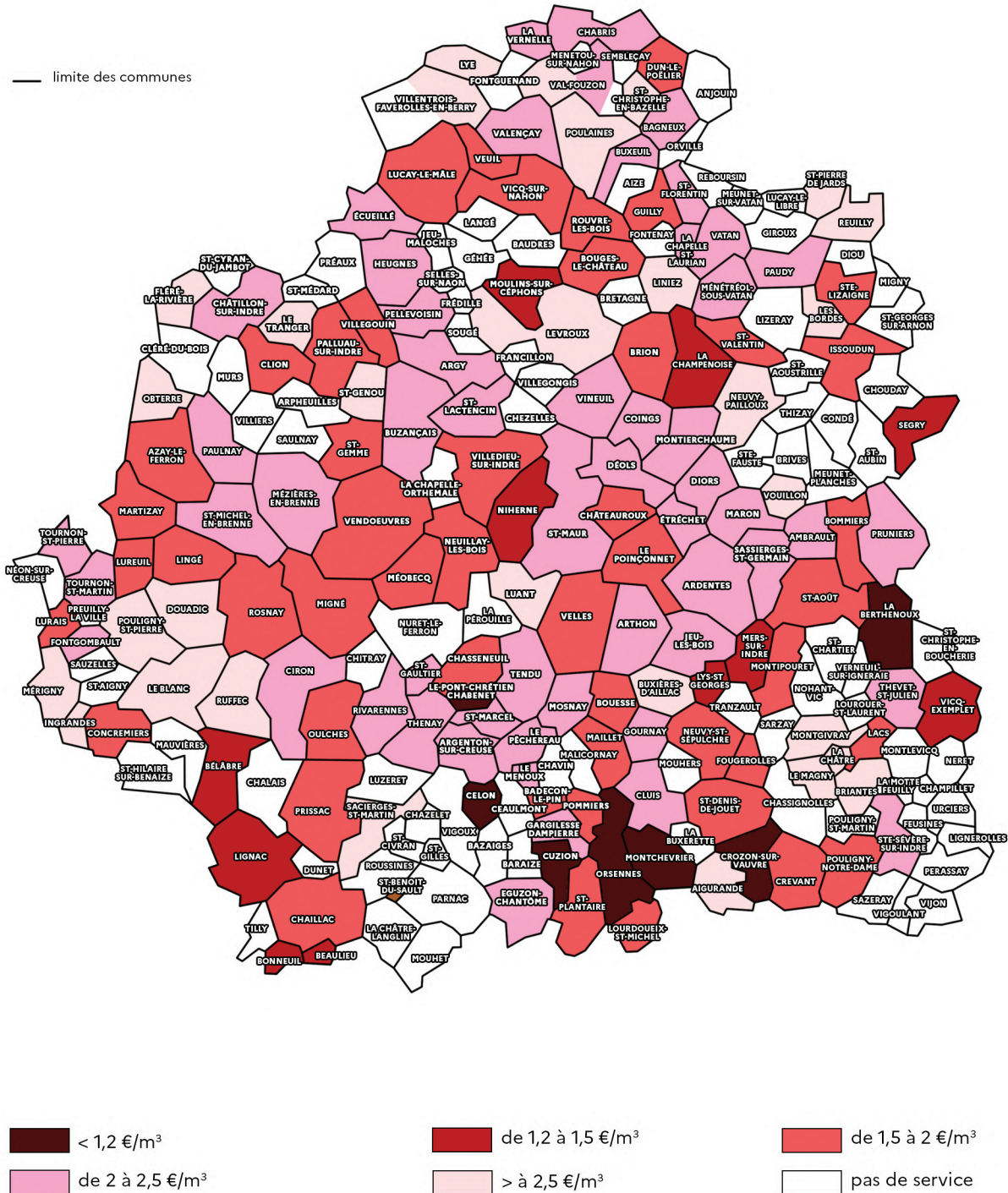
1 800 km
de canalisations hors branchements



494
postes de refoulement

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix de l'assainissement collectif de référence par m³ est celui avec redevance agence de l'eau et TVA, abonnement compris et sur la base d'une consommation de 120 m³ par an.

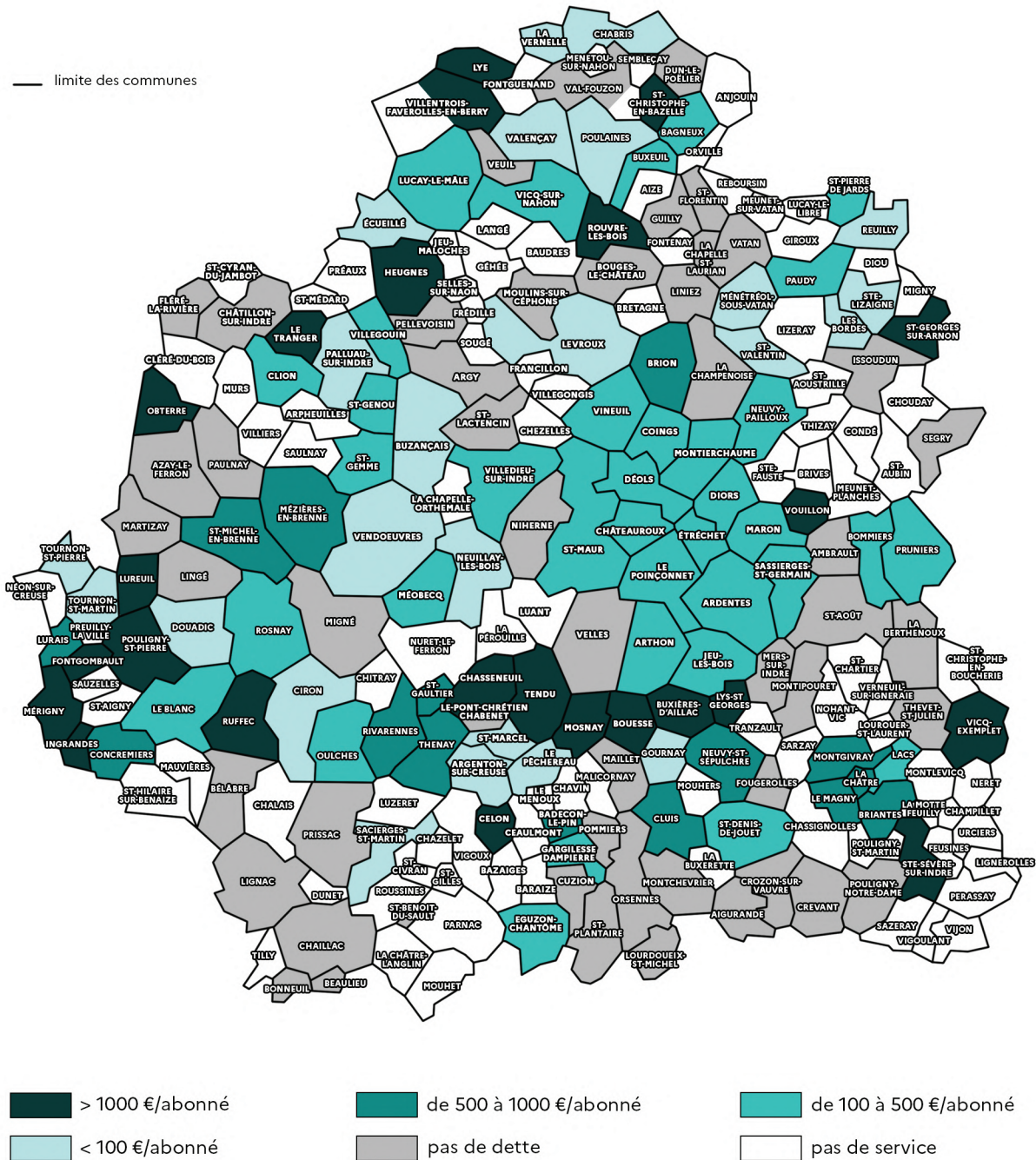


2,09 €/m³ le prix moyen départemental au 1^{er} janvier 2023

(moyenne des prix par service). Le prix le plus bas observé est de 0,84 € et le plus élevé de 4,08 €

L'ENDETTEMENT

On observe de fortes disparités dans l'endettement des services. **50 services** du département n'avaient aucune dette au 31 décembre 2022.



25,5 millions d'euros est la dette cumulée au 31/12/2022 des services d'assainissement collectif du département

498 €/abonné le montant d'endettement moyen départemental (moyenne des endettements des collectivités pour leurs services d'assainissement)



Directeur de la publication : **Rik VANDERERVEN**
Rédaction : **Denis CHARPENTIER**
Conception / réalisation : **Stéphane MERVEILLE**
Crédit photographies : **TERRA** photothèque du Ministère
de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

 Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Cité administrative - Boulevard George Sand - CS 60616 - 36020 Châteauroux cedex
Tél. : 02 54 53 20 36 - mél : ddt@indre.gouv.fr

 www.indre.gouv.fr

  [Préfet de l'Indre](#)